

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Sujet

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que différents facteurs exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux.

Introduction

Le lien social désigne l'ensemble des relations qui unissent les individus et assurent leur intégration dans la société. Selon Serge Paugam, il repose sur plusieurs types de liens (filiation, participation élective, participation organique, citoyenneté) et remplit des fonctions de protection et de reconnaissance. Toutefois, certains facteurs économiques, territoriaux ou institutionnels peuvent fragiliser ces liens et exposer les individus à un risque d'isolement ou de désaffiliation.

I. Les inégalités territoriales et la crise de légitimité des institutions fragilisent le lien social.

Certains facteurs structurels exposent les individus à l'affaiblissement du lien social. En effet, la ségrégation socio-spatiale correspond à la concentration de populations socialement homogènes dans certains espaces. Elle limite les interactions entre groupes sociaux différents et réduit le brassage social, ce qui peut affaiblir le lien de citoyenneté et le sentiment d'appartenance collective. Par ailleurs, la crise de légitimité des institutions désigne la perte de confiance dans les institutions de socialisation (école, travail, services publics, État). Lorsque les individus ne reconnaissent plus ces institutions comme justes ou efficaces, ils peuvent se détourner des règles collectives, ce qui fragilise la cohésion sociale et la solidarité. La remise en cause de la capacité de l'école à assurer l'égalité des chances ou du travail à garantir l'intégration sociale contribue ainsi à affaiblir la reconnaissance et la protection assurées par ces institutions. Par exemple, le document 1 explique que la ville moderne est marquée par des processus de « clôture sociale » : certains groupes cherchent à « faire sécession » dans des quartiers protégés tandis que d'autres subissent un « entre-soi contraint ». Le texte souligne également une crise de confiance envers les grandes institutions de socialisation, ce qui montre que l'affaiblissement de leur légitimité fragilise le lien social.

II. La précarisation de l'emploi expose les individus à un risque accru de rupture des liens sociaux.

La fragilisation du lien professionnel constitue un facteur majeur d'affaiblissement du lien social. En effet, le travail assure une protection matérielle (revenu, droits sociaux) et une reconnaissance sociale (statut, utilité). Lorsque l'emploi devient instable ou précaire, le lien de participation organique se fragilise. Les périodes répétées de chômage ou d'inactivité peuvent entraîner une perte de reconnaissance, un isolement relationnel et un affaiblissement du sentiment d'appartenance à la société. Par exemple, le document 2 montre que la part des salariés en contrat court (moins de 3 mois) est passée d'environ 1,5 % en 1982 à 4,5 % en 2017. La variation est de +3 points ($4,5 - 1,5 = 3$) et la proportion a été multipliée par 3 ($4,5 / 1,5 = 3$). Le document précise également que ces salariés connaissent des allers-retours plus fréquents entre emploi, chômage et inactivité, ce qui fragilise leur insertion sociale.

Conclusion

Différents facteurs exposent donc les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux. La ségrégation socio-spatiale et la crise de légitimité des institutions fragilisent la cohésion collective, tandis que la précarisation de l'emploi affaiblit le lien professionnel, essentiel à l'intégration sociale. Ces évolutions peuvent accroître les risques de désaffiliation et d'isolement.